

leur est lancé et garantir à la population une sécurité sociale de portée aussi étendue que la promettent les partisans de l'étatisation. Nous devons donner à nos gens l'assurance que le Parlement peut exécuter ces mesures et qu'il les mettra effectivement en vigueur, et que lorsque les pouvoirs voulus lui feront défaut, il faudra prendre les dispositions immédiates en vue de dresser, de concert avec les provinces, un programme complet de sécurité sociale.

Autant vaut envisager le fait que partout au pays les gens prétendent que les partisans de l'entreprise libre promettent la sécurité sociale mais ne sont pas prêts à assumer la responsabilité de la mettre en vigueur. Je crains fort qu'une grande partie de ces mesures législatives n'augmentent les craintes de la population à ce sujet. Notre responsabilité ne comporte pas uniquement l'adoption de mesures habilitantes et nous devons, en outre, assurer l'application de la sécurité sociale sous notre régime actuel sans sacrifier la liberté; autrement, ceux qui croient notre présent régime incapable de leur procurer ces avantages suivront la direction de ceux qui prétendent que la liberté et l'adoption d'un programme de sécurité sociale ne peuvent aller de pair.

Quant à la constitution du ministère, notre parti l'a préconisée depuis son congrès à Winnipeg. Nous avons préconisé la nomination d'un ministre de la sécurité sociale et de la reconstruction chargé d'administrer la sécurité sociale au pays, et avons prétendu que l'Etat doit se charger du coût du programme de sécurité sociale, afin d'assurer l'égalité dans l'effort pour atteindre à la sécurité sociale dans l'ensemble du pays.

L'article 5 du projet de loi me porterait à croire à la promesse et à la réalisation d'une grande mesure de sécurité sociale alors que réellement, à peu près les seules dispositions importantes susceptibles de réalisation sont celles de l'alinéa g) qui a trait à certaines lois dont l'application relèvera de ce ministère et à la mise en vigueur de tous les règlements que la commission internationale édictera.

Je prie le premier ministre d'expliquer nettement au pays les pouvoirs conférés au Parlement. Je le prie en outre de déposer le plus tôt possible les mesures législatives qui doivent servir de complément au programme de sécurité sociale et de mettre ce programme à exécution dès maintenant, sans attendre au 1er juillet 1945. Les gens nous demandent ce que nous ferons, quels sont nos plans, quel organisme nous instituerons pour mettre le

[M. Diefenbaker.]

plan à exécution, quel rouage administratif nous avons en vue. Nous avons besoin de quelque chose de plus que les dispositions prises dans le projet de loi; nous avons besoin de prendre réellement des mesures qui assureront à notre pays le degré de sécurité que toutes les Nations Unies réclament et de conserver en même temps notre liberté.

M. G. H. CASTLEDEN (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques remarques à propos de l'établissement de ce nouveau ministère afin de signaler le besoin urgent de mesures relatives à la santé publique et à la sécurité sociale au Canada. Ces réformes s'imposent depuis longtemps. Les membres de nos forces armées et les citoyens qui se trouvent au pays n'ont pas oublié la crise économique de 1930-1939, alors que sous un régime tory et un régime libéral le peuple a connu le dénuement, l'insécurité et le marasme économique. Un million de citoyens ont vécu de secours et la jeunesse canadienne s'est vu refuser le droit à l'existence. La meilleure façon de détruire un arbre est de couper ses racines. De même pour saper le bien-être d'un peuple, on n'a qu'à refuser aux jeunes le droit à l'existence. Ce n'est qu'il y a six ans qu'a été exaucée la prière de ces jeunes gens qui, ainsi qu'on l'a rappelé l'autre jour au comité de la restauration, souhaitaient le déclenchement d'une nouvelle guerre. Rien ne saurait condamner davantage l'échec du régime économique canadien.

Puis le Canada est soudainement entré dans une ère de grande production. Notre pays n'a-t-il pas démontré qu'il est en mesure de produire? Malgré l'absence d'une forte proportion de sa population ouvrière, il a su porter le volume de sa production à un niveau jamais atteint auparavant. Ses propres espérances ont été dépassées. Si les ressources naturelles de notre pays étaient convenablement exploitées, notre production pourrait dépasser la capacité de consommation du peuple.

La répercussion de ces années de crises pour le Canada a été qu'une proportion de 45 à 50 p. 100 des jeunes gens appelés au service militaire ont été jugés physiquement ou mentalement inaptes à porter l'uniforme de Sa Majesté. Dans des milliers de foyers du pays la maladie, l'insécurité, le dénuement et les privations ont abaissé nos normes physiques nationales à un niveau peut-être inférieur à celui qui existe dans l'un quelconque des autres dominions autonomes de l'Empire britannique. Ce qu'il y a de malheureux dans tout cela, c'est qu'une telle situation n'était nullement inévitable, ainsi que l'a démontré la guerre actuelle.